

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 13 décembre 2021**

**Délibération n° 2021-0816**

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) :

Objet : Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien aux projets et à l'orchestre Démon Lyon Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

**Absents excusés** : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

**Conseil du 13 décembre 2021****Délibération n° 2021-0816**

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) :

Objet : Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien aux projets et à l'orchestre Démos Lyon Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Objectifs généraux**

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole de Lyon a approuvé les orientations de sa stratégie culturelle pour la période 2021-2026. Dans ce cadre, la Métropole assume, notamment, une compétence obligatoire relative à la mise en œuvre d'un schéma métropolitain des enseignements artistiques.

Le schéma métropolitain des enseignements artistiques, fruit d'un travail concerté avec les communes et les conservatoires et écoles de musique, danse, théâtre et cirque du territoire, formalise les ambitions et les objectifs de la Métropole en matière d'enseignement artistique. Il s'agit de favoriser un élargissement des publics touchés en nombre et dans leur diversité, de penser la formation artistique dans sa globalité à l'échelle métropolitaine et au sein des Conférences territoriales des Maires (CTM), et de structurer l'offre sur le territoire métropolitain en accompagnant les coopérations et mutualisations.

Le budget global alloué au schéma métropolitain des enseignements artistiques représente, en 2021, 5 260 826 € de crédits de fonctionnement et 296 000 € de crédits d'investissement. La Métropole a d'ores et déjà attribué :

- par délibération du Conseil n° 2021-0391 du 25 janvier 2021, des participations aux syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne,

- par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0702 du 5 juillet 2021, des subventions de fonctionnement à 71 établissements d'enseignement artistique du territoire métropolitain,

- par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0804 du 18 octobre 2021, des subventions à 4 structures ressources.

La présente délibération concerne :

- le soutien à des projets de coopération associant plusieurs établissements, en réponse à un appel à projets de la Métropole pour encourager ce type d'initiatives au sein des bassins de vie que sont les CTM de la Métropole, et impulser des actions innovantes et pérennes transformant et enrichissant l'action de ces structures,

- le soutien au projet particulier de l'orchestre Démos Lyon Métropole, avec le démarrage d'une nouvelle cohorte d'enfants pour la période 2021-2024.

L'actuel schéma métropolitain arrive à son terme en 2021. Une démarche concertée d'élaboration du futur schéma, applicable à partir de l'année 2022, est en cours de mise en œuvre.

## II - Le soutien aux projets des établissements pour l'année 2021

Le soutien à des projets, dans le cadre du schéma métropolitain, a plusieurs objectifs : accompagner l'organisation de l'offre au sein des CTM, renforcer le rôle d'animateur des territoires des établissements, contribuer à la mise en place de parcours d'éducation artistique, encourager les structures à revisiter les modèles pédagogiques, mieux prendre en compte les attentes de tous les publics ou encore, faire évoluer leur organisation pour mieux accueillir et orienter toutes les demandes.

### 1° - Le soutien à des projets collectifs d'établissements

Des coopérations de projet sont mises en œuvre par des établissements du territoire de la Métropole, pour déployer des propositions communes à plusieurs établissements et initier une dynamique d'évolution vers une approche territorialisée de l'offre d'enseignement.

Le territoire de référence pour les projets présentés est la CTM (périmètres 2020). Les projets retenus concernent, en fonction de leurs caractéristiques et finalités, tout ou partie des structures de la CTM concernée, et peuvent, dans certains cas, associer des établissements de CTM voisines.

Il peut s'agir de propositions complétant ou enrichissant les offres pédagogiques, participant de l'ouverture des établissements sur leur territoire, favorisant la mixité entre différents publics, associant d'autre(s) acteur(s) du territoire (partenaires culturels, éducatifs, sociaux), soutenant l'accueil ou la participation active à des résidences d'artistes, ou valorisant la diversité des pratiques artistiques et culturelles repérées sur un territoire.

Il est proposé de retenir les 39 projets éligibles dans le cadre d'un appel à projets par les établissements soutenus par la Métropole et leurs partenaires, pour un montant total de 54 680 € :

- écoles de musique de la CTM les Portes du Sud : le soutien à 2 projets inter-écoles sur des disciplines des bois et des cuivres. Il est proposé d'accompagner ces 2 projets à hauteur de 5 000 €,

- conservatoires et écoles de musique de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône : des projets autour de différents thèmes (stages, ateliers, *masterclass*, percussions, guitares, musique assistée par ordinateur, improvisation, projets de création de spectacles avec des artistes professionnels). Il est proposé de reporter 6 projets financés en 2019-2020 et non réalisés en raison de la crise sanitaire, et d'accompagner 7 projets à hauteur de 8 880 €,

- écoles de musique de la CTM Lyon : 3 projets, un mêlant élèves-musiciens en situation de handicap et valides et 2 temps forts : un autour du violoncelle et un concernant une rencontre festive d'écoles. Il est proposé d'accompagner ces 3 projets à hauteur de 10 000 €,

- écoles de musique de la CTM Ouest Nord : stages, orchestres, ensembles et ateliers autour du *beat-box*, des musiques actuelles, des musiques d'ensemble, des percussions et du jazz. Il est proposé d'accompagner ces 6 projets à hauteur de 7 500 €,

- écoles de musique de la CTM Plateau Nord : temps fort autour des cuivres et de la clarinette, projets de créations de spectacles. Il est proposé d'accompagner ces 4 projets à hauteur de 6 200 €,

- conservatoires et écoles de musique des CTM Portes des Alpes et Rhône Amont : un dispositif en 2 étapes d'accompagnement à l'émergence des groupes de musiques actuelles issus des écoles de musique. Il est proposé d'accompagner ces 2 projets à hauteur de 5 600 €,

- écoles de musique de la CTM Val de Saône : un projet de festival des ensembles amateurs des structures dans le champ des musiques actuelles, des projets pluridisciplinaires autour d'orchestres et d'harmonies. Il est proposé d'accompagner les 7 projets à hauteur de 8 500 €,

- écoles de musique de la CTM Val d'Yzeron : harmonie intercommunale et nuit rock du val d'Yzeron. Il est proposé d'accompagner les 2 projets à hauteur de 3 000 €.

### 2° - Le soutien à l'amorce de projets innovants et pérennes

Ce dispositif a vocation à soutenir l'amorce de projets novateurs qui ambitionnent de diversifier les publics touchés dans la durée, par différents moyens. Il peut aussi s'agir de projets visant à mieux organiser l'offre du territoire (portage de postes d'enseignants partagés entre plusieurs structures, mise en cohérence d'offres tarifaires, mutualisation des fonctions support, rapprochements d'établissements etc.).

Il est proposé de retenir les 19 projets éligibles déposés dans le cadre d'un appel à projets par les établissements soutenus par la Métropole et leurs partenaires, pour un montant total de 73 691 € dont le détail est précisé en annexe :

- 6 projets visant à accompagner la création ou l'extension de dispositifs innovants autour de la pratique musicale en milieu scolaire ou périscolaire et auprès de personnes en situation de handicap,
- 2 projets portant sur l'impulsion de coopérations sur l'organisation coordonnée d'examens de fin d'année,
- 9 projets portant sur le développement de nouvelles esthétiques artistiques et de nouvelles activités au sein d'établissements pour développer les publics touchés,
- un projet visant à mettre en valeur l'offre d'un établissement auprès de nouveaux publics,
- un projet relatif à la réunion et l'unification de l'école de musique de Dardilly et de l'école de musique de La-Tour-de-Salvagny pour former une école intercommunale et accompagner son programme de développement. Les modalités de versement et condition d'utilisation de la subvention sont précisées dans une convention de subvention.

Pour tous les autres projets, les subventions attribuées seront versées aux structures qui portent les projets sur production de la présentation détaillée de chaque projet (incluant un budget prévisionnel). Un bilan pédagogique et financier de chaque action financée devra être transmis à la Métropole au plus tard un an après la date de notification de la subvention. En cas de non réalisation partielle ou totale d'un projet, une demande de reversement totale ou partielle des montants alloués sera effectuée.

### III - Le soutien à l'orchestre Démos Lyon Métropole

Au regard des orientations du schéma métropolitain, la Métropole souhaite contribuer à la diversification des publics bénéficiant d'activités d'éducation musicale et au développement de projets à même de faire vivre et d'essaimer des innovations pédagogiques.

L'orchestre Démos Lyon Métropole est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Il est destiné à des enfants de 7 à 14 ans habitant dans des quartiers relevant de la politique de la ville et ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique dans les institutions existantes. Par ce projet ambitieux, il s'agit d'enrichir le parcours éducatif des enfants et de favoriser leur insertion sociale.

Ce dispositif est construit sur une pédagogie innovante : une centaine d'enfants, accompagnés par des centres sociaux, suivent 4 heures d'atelier par semaine, hors temps scolaire. Ils travaillent par groupes de 15, encadrés par 2 intervenants musicaux (professeurs de conservatoires, musiciens intervenants ou musiciens d'orchestre) et un référent social. Toutes les 6 semaines, ils se réunissent en *tutti* (les enfants des différents groupes sont réunis en format orchestre).

En septembre 2017, 120 enfants de la Métropole ont pu participer au lancement de l'orchestre Démos Lyon Métropole. Porté localement par l'Auditorium - Orchestre national de Lyon, cet orchestre était composé de 8 groupes d'enfants issus des territoires relevant de la politique de la ville des Villes de Bron, Décines-Charpieu, Givors, Lyon et Vaulx-en-Velin. D'une durée initiale de 3 années, le projet a été prolongé d'une année, compte-tenu de l'impact de la crise sanitaire, et pour permettre d'organiser, pour tous les enfants qui souhaitent continuer à apprendre et pratiquer la musique au-delà de ce projet, une transition vers le conservatoire ou l'école de musique de leur commune.

L'évaluation de l'impact de ce dispositif, en termes d'engagement dans une pratique artistique régulière et de développement personnel des personnes concernées, est largement positive. Par ailleurs, la capacité de ce projet à contribuer à faire naître des évolutions pérennes dans l'offre d'enseignement artistique du territoire métropolitain, bien au-delà des enfants inscrits dans le projet, et au service d'une diversification des publics fréquentant ces structures, est tangible.

Les différents partenaires de ce projet ont donc fait le choix de poursuivre le projet, avec le recrutement d'une nouvelle cohorte de 160 enfants âgés de 7 à 12 ans pour 3 années (2021-2024). Dans la Métropole, 2 orchestres Démos Lyon Métropole seront constitués à l'automne 2021 afin d'étendre le nombre de territoires concernés pour atteindre 10 groupes, selon le détail suivant :

- l'orchestre Démos Lyon Métropole formation *presto* composé de 5 groupes d'enfants issus des territoires relevant de la politique de la ville des Villes de Givors, Lyon 3ème, Lyon 7ème, Saint-Genis-Laval, Villeurbanne (cordes), Villeurbanne (cuivres),

- l'orchestre Démos Lyon Métropole formation *vivo* composé de 5 groupes d'enfants issus des territoires relevant de la politique de la ville des Villes de Bron, Décines-Charpieu, Lyon 8ème, Vaulx-en-Velin (cordes) et Vaulx-en-Velin (cuivres).

Le budget prévisionnel annuel pour la première année de ce projet est de 414 000 € :

	Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Philharmonie de Paris	salaires	45 000	subventions État ( <i>via</i> Philharmonie)	30 000
	<i>cellule nationale Démos (prorata)</i>	45 000		
	fonctionnement	47 000	mécénat ( <i>via</i> Philharmonie)	42 000
	<i>formateurs (salaires et défraiements)</i>	4 500		
	<i>communication philharmonie</i>	3 000		
	<i>missions, déplacements</i>	2 500	Métropole de Lyon - instruments ( <i>via</i> Philharmonie)	20 000
	<i>achat d'instruments</i>	25 000		
	<i>commande d'œuvres</i>	4 000		
	<i>frais nationaux</i>	8 000		
Auditorium - Orchestre National de Lyon	salaires	299 000	reversement Philharmonie de Paris	155 000
	<i>coordinateur de projet</i>	47 000	<i>dont Ministère de la Culture</i>	65 000
	<i>réfèrent pédagogique</i>	20 000	<i>dont Mécénat</i>	90 000
	<i>salaires technicien / régie d'orchestre</i>	24 000	partenaires locaux	150 000
	fonctionnement	23 000	<i>Caisse d'allocations familiales du Rhône</i>	40 000
	<i>communication</i>	2 500	<i>Préfecture du Rhône</i>	40 000
	<i>missions, déplacements</i>	2 000	<i>Métropole de Lyon</i>	20 000
	<i>production concerts</i>	5 000	mécénat Orchestre national de Lyon	17 000
	<i>frais généraux (achats fournitures, etc.)</i>	4 000		
	<i>autres dépenses</i>	3 500		
	<b>Total</b>	<b>414 000</b>	<b>Total</b>	<b>414 000</b>

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution :

- d'une subvention d'investissement en faveur de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris d'un montant de 20 000 € pour l'année 2021, pour participer au coût d'acquisition des instruments de musique utilisés dans le cadre de ce projet. Leur coût total est de 75 000 € sur 3 ans, soit 25 000 €, par an auxquels s'ajoutent des frais liés à la maintenance des instruments. Les subventions de la Métropole pour les 2 dernières années du programme seront soumises, chaque année, au vote de l'assemblée délibérante. Les instruments, acquis par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, sont confiés aux enfants avec l'objectif de les leur donner définitivement à l'issue du projet s'ils poursuivent leur pratique instrumentale. Dans le cas contraire, ils bénéficieront à d'autres enfants participant à l'orchestre Démos Lyon Métropole si celui-ci est renouvelé,

- d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon dans le cadre de la mise en œuvre de cette 1<sup>ère</sup> année d'activité de l'orchestre Démos Lyon Métropole.

Il est donc proposé au Conseil :

- d'approuver le principe du soutien aux projets des structures d'enseignement artistique selon les modalités précisées ci-dessus, et de procéder à l'attribution de subventions pour l'année 2021 d'un montant total de 128 371 € selon le détail annexé,

- d'approuver la participation de la Métropole à l'orchestre Démos Lyon Métropole et de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et d'une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € à la Cité de la musique-Philharmonie de Paris ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve

a) - le soutien aux projets collectifs d'établissements et l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 54 680 €, pour l'année 2021, au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe,

b) - le soutien à l'amorce de projets innovants et pérennes et l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 73 691 €, pour l'année 2021, au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe,

c) - le soutien à l'orchestre Démos Lyon Métropole et l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur de la Philharmonie de Paris d'un montant de 20 000 € pour l'année 2021,

d) - le soutien à l'orchestre Démos Lyon Métropole et l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon,

e) - les conventions à passer entre la Métropole, l'Association musicale de Dardilly, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Philharmonie de Paris définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense de fonctionnement** en résultant, soit 148 371 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3063A.

**4° - La dépense d'investissement** en résultant, soit 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants, chapitre 204, opération n° 0P33O4842A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271002-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
---